



SNC • LAVALIN

T1

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de trois mois se
terminant les 31 mars 2013 et 2012

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	31 mars 2013	31 décembre 2012
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		949 294 \$	1 174 900 \$
Liquidités soumises à restrictions		38 427	32 815
Créances clients		1 215 096	1 175 152
Contrats en cours		887 419	764 563
Autres actifs financiers courants		464 975	428 820
Autres actifs courants		241 115	217 819
Total des actifs courants		3 796 326	3 794 069
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	3 791 176	3 469 990
Provenant des autres activités		185 473	193 097
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	402 775	373 445
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	4	342 701	338 963
Goodwill		640 930	635 775
Actif d'impôt sur le résultat différé		177 048	177 581
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		266 312	258 924
Actifs financiers non courants		142 972	120 212
Autres actifs non courants		266 527	248 864
Total de l'actif		10 012 240 \$	9 610 920 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 863 405 \$	1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats		361 384	346 780
Produits différés		929 858	972 820
Autres passifs financiers courants		384 309	302 309
Autres passifs courants		135 128	158 689
Avance liée à un arrangement de financement de contrat		41 921	43 273
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	495 337	484 575
Total des passifs courants		4 211 342	3 958 222
Dette à long terme :			
Avec recours		348 591	348 545
Sans recours provenant des ICI	4	2 049 899	2 000 696
Autres passifs financiers non courants		110 707	85 619
Provisions		326 879	323 391
Autres passifs non courants		626 041	593 429
Passif d'impôt sur le résultat différé		220 704	222 582
Total du passif		7 894 163	7 532 484
Capitaux propres			
Capital social		478 850	463 740
Résultats non distribués		1 729 908	1 714 379
Autres composantes des capitaux propres	9	(93 790)	(102 686)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 114 968	2 075 433
Participations ne donnant pas le contrôle		3 109	3 003
Total des capitaux propres		2 118 077	2 078 436
Total du passif et des capitaux propres		10 012 240 \$	9 610 920 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2013							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social					Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 9)			
Solde au début de la période	151 069	463 740 \$	1 714 379 \$	(102 686) \$	2 075 433 \$	3 003 \$	2 078 436 \$
Résultat net pour la période	-	-	53 623	-	53 623	77	53 700
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	(2 155)	8 896	6 741	-	6 741
Total du résultat global de la période	-	-	51 468	8 896	60 364	77	60 441
Dividendes déclarés (note 8)	-	-	(34 814)	-	(34 814)	-	(34 814)
Rémunération provenant des options sur actions (note 6A)	-	-	1 801	-	1 801	-	1 801
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	303	15 110	(2 926)	-	12 184	-	12 184
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	29	29
Solde à la fin de la période	151 372	478 850 \$	1 729 908 \$	(93 790) \$	2 114 968 \$	3 109 \$	2 118 077 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2012 ⁽¹⁾							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social					Total		
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 9)			
Solde au début de la période	151 034	455 682 \$	1 543 199 \$	(115 813) \$	1 883 068 \$	3 648 \$	1 886 716 \$
Résultat net pour la période	-	-	66 332	-	66 332	217	66 549
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	1 901	25 461	27 362	-	27 362
Total du résultat global de la période	-	-	68 233	25 461	93 694	217	93 911
Dividendes déclarés (note 8)	-	-	(33 239)	-	(33 239)	-	(33 239)
Rémunération provenant des options sur actions (note 6A)	-	-	2 089	-	2 089	-	2 089
Actions émises en vertu de régimes d' options sur actions	115	4 604	(1 353)	-	3 251	-	3 251
Actions rachetées et annulées	(45)	(137)	(1 655)	-	(1 792)	-	(1 792)
Solde à la fin de la période	151 104	460 149 \$	1 577 274 \$	(90 352) \$	1 947 071 \$	3 865 \$	1 950 936 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	note	2013	2012 ⁽¹⁾
Produits par activité :			
Services		650 671 \$	669 054 \$
Ensembles		723 422	618 950
O&M		382 875	383 361
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		121 988	101 359
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		21 300	15 159
		1 900 256	1 787 883
Coûts directs liés aux activités		1 593 765	1 490 694
Marge brute		306 491	297 189
Frais de vente, généraux et administratifs		207 074	184 216
Charges financières nettes	5	33 200	30 237
Résultat avant impôt sur le résultat		66 217	82 736
Charge d'impôt sur le résultat, montant net		12 517	16 187
Résultat net pour la période		53 700 \$	66 549 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		53 623 \$	66 332 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		77	217
Résultat net pour la période		53 700 \$	66 549 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		0,35 \$	0,44 \$
Dilué		0,35 \$	0,44 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base	7	151 233	151 110
Dilué		151 603	151 662

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2013		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	53 623 \$	77 \$	53 700 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	10 249	–	10 249
Actifs financiers disponibles à la vente (note 9)	807	–	807
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(3 290)	–	(3 290)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	(2 266)	–	(2 266)
Économie d'impôt (note 9)	3 396	–	3 396
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	8 896	–	8 896
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	(2 702)	–	(2 702)
Économie d'impôt (note 9)	547	–	547
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(2 155)	–	(2 155)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	6 741	–	6 741
Total du résultat global pour la période	60 364 \$	77 \$	60 441 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2012 ⁽¹⁾		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	66 332 \$	217 \$	66 549 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	(1 105)	–	(1 105)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 9)	855	–	855
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	28 819	–	28 819
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	7 509	–	7 509
Charge d'impôt (note 9)	(10 617)	–	(10 617)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	25 461	–	25 461
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	2 594	–	2 594
Charge d'impôt (note 9)	(693)	–	(693)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	1 901	–	1 901
Total des autres éléments du résultat global pour la période	27 362	–	27 362
Total du résultat global pour la période	93 694 \$	217 \$	93 911 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS

	note	2013	2012 ⁽¹⁾
Activités opérationnelles			
Résultat net pour la période		53 700 \$	66 549 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		28 581	24 107
Provenant des autres activités		15 524	13 645
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		12 517	16 187
Impôt sur le résultat payé		(46 662)	(7 405)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	5	33 200	30 237
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(13 257)	(12 997)
Provenant des autres activités		(11 126)	(10 960)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	6A	1 801	2 089
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	6B	648	2 626
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(21 300)	(15 159)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		17 950	15 641
Autres		(2 640)	(6 826)
		68 936	117 734
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	10	(147 419)	(75 603)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles		(78 483)	42 131
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(188 388)	(183 101)
Provenant des autres activités		(7 545)	(25 162)
Paiements au titre des ICI		(7 256)	(12 337)
Acquisition d'entreprises		(352)	(4 509)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(11 423)	(11 375)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		1 593	914
Autres		(7 581)	(3 925)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(220 952)	(239 495)
Activités de financement			
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(954)	(885)
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		60 729	84 500
Produit de l'exercice d'options sur actions		12 184	3 251
Rachat d'actions		-	(1 792)
Autres		1 093	198
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		73 052	85 272
Augmentation liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		777	270
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(225 606)	(111 822)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 174 900	1 231 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		949 294 \$	1 119 227 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	11
5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	13
6. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	13
7. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	13
8. DIVIDENDES	14
9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	14
10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	16
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	16
12. PASSIFS ÉVENTUELS	17
13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE	18

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans ces états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des méthodes comptables affectées par les normes et les interprétations appliquées en 2013, tel qu'il est décrit dans la note 2B ci-dessous.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Elles sont demeurées inchangées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013, à l'exception du taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes de retraite, qui n'est plus utilisé pour calculer la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société suite à l'application de l'IAS 19 modifié, *Avantages du personnel*, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, tel qu'il est décrit dans la note 2B ci-dessous.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2012.

Le 2 mai 2013, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (« IAS 19 ») afin d'éliminer l'application de la méthode dite « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception de l'IAS 19 modifié, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application de l'IAS 19 modifié a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une augmentation équivalente des gains actuariels constatés à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu de l'IAS 19 modifié. Les tableaux suivants présentent l'incidence des ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour chacun des quatre trimestres de 2012 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 :

(EN MILLIERS DES DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le compte consolidé de résultat :					
Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs	(1 060) \$	(1 060) \$	(1 060) \$	(1 060) \$	(4 240) \$
Diminution de la charge d'impôt sur le résultat	263	263	263	263	1 052
Diminution du résultat net	(797)	(797)	(797)	(797)	(3 188)
Résultat net, tel que publié dans les états financiers consolidés	67 346	32 694	114 723	94 767	309 530
Résultat net, ajusté	66 549 \$	31 897 \$	113 926 \$	93 970 \$	306 342 \$

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

(EN MILLIERS DES DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur l'état consolidé du résultat global :					
Augmentation des gains actuariels (ou diminution des pertes actuarielles) découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	1 060 \$	1 060 \$	1 060 \$	1 060 \$	4 240 \$
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat (ou diminution de l'économie d'impôt sur le résultat)	(263)	(263)	(263)	(263)	(1,052)
Augmentation du total des autres éléments du résultat global	797	797	797	797	3 188
Total des autres éléments du résultat global, tel que publié dans les états financiers consolidés	26 565	(4 628)	(23 070)	4 936	3 803
Total du résultat global, ajusté	27 362 \$	(3 831) \$	(22 273) \$	5 733 \$	6 991 \$

(EN DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action de base :					
Résultat par action de base, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 \$	0,22 \$	0,76 \$	0,63 \$	2,05 \$
Résultat par action de base, ajusté	0,44	0,21	0,76	0,62	2,03
Diminution du résultat par action de base	- \$	(0,01) \$	- \$	(0,01) \$	(0,02) \$

(EN DOLLARS CANADIENS)	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE
	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action dilué :					
Résultat par action dilué, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 \$	0,21 \$	0,76 \$	0,63 \$	2,04 \$
Résultat par action dilué, ajusté	0,44	0,21	0,75	0,62	2,02
Diminution du résultat par action dilué	- \$	- \$	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,02) \$

C) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013		2012 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RESULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RESULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement ⁽²⁾	408 929 \$	(29 883) \$	414 463 \$	2 103 \$
Énergie	369 534	47 355	321 613	31 861
Mines et métallurgie ⁽³⁾	356 389	(2 279)	282 726	15 726
Hydrocarbures et produits chimiques	155 783	4 331	188 762	10 236
Autres secteurs	83 458	5 328	80 440	4 567
O&M	382 875	13 970	383 361	9 017
ICI	143 288	35 038	116 518	25 117
	1 900 256 \$	73 860	1 787 883 \$	98 627
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :				
Revenus d'intérêts imputés		(12 768)		(15 091)
Charges financières nettes liées aux ICI		31 626		25 787
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		6 579		3 306
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		120		344
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		99 417		112 973
Charges financières nettes (note 5)		33 200		30 237
Résultat avant impôt sur le résultat		66 217		82 736
Charge d'impôt sur le résultat, montant net		12 517		16 187
Résultat net pour la période		53 700 \$		66 549 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin		53 623 \$		66 332 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		77		217
Résultat net pour la période		53 700 \$		66 549 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

⁽²⁾ La perte d'exploitation est principalement attribuable à environ 32 millions \$ constatés au premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet d'infrastructures d'envergure qui, selon la Société, n'étaient pas prévus à l'entente du projet en cause. La Société entend entreprendre des démarches pour recouvrer la valeur de ces coûts supplémentaires.

⁽³⁾ La perte d'exploitation est attribuable à une provision pour des coûts d'environ 17 millions \$ faisant suite à un avis de suspension reçu par la Société en mars 2013 concernant un contrat minier d'envergure.

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013	2012 ⁽¹⁾
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	16 774 \$	14 677 \$
Provenant d'AltaLink	13 670	11 308
Provenant des autres ICI	4 594	(868)
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	18 585	41 215
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	53 623 \$	66 332 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que certaines informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2013

RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la Ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 MARS 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9 082 \$	17 606 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 476	2 454
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	113 438	175 807
Immobilisations corporelles	3 791 176	3 469 990
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	378 286	348 961
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	208 288	192 394
Total de l'actif	4 706 532	4 410 998
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	486 281	300 060
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	495 337	484 575
Dette à long terme sans recours	2 049 899	2 000 696
Autres passifs financiers non courants	102 951	76 539
Provisions et autres passifs non courants	629 038	596 757
Total du passif	3 763 506	3 458 627
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ⁽¹⁾	943 026 \$	952 371 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	402 775 \$	373 445 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ⁽³⁾	342 701	338 963
Valeur comptable nette totale des ICI	1 688 502 \$	1 664 779 \$

(1) L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 801,1 millions \$ au 31 mars 2013 (31 décembre 2012 : 820,4 millions \$).

(2) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant au 31 mars 2013 et au 31 décembre 2012.

(3) Représente principalement la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans Ambatovy.

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013	2012
Produits d'intérêts :		
Provenant des ICI	(247) \$	(1 183) \$
Provenant des autres activités	(3 374)	(2 014)
Intérêts sur la dette :		
Avec recours	5 429	5 458
Sans recours provenant des ICI :		
AltaLink	28 269	23 756
Autre	1 895	1 947
Autre :		
Provenant des ICI	1 709	1 267
Provenant des autres activités	(481)	1 006
Charges financières nettes	33 200 \$	30 237 \$

6. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 était de 1,8 million \$ (période de trois mois terminée le 31 mars 2012 : 2,1 millions \$).

Au cours des trois premiers mois de 2013, aucune option sur actions n'a été attribuée (trois premiers mois de 2012 : aucune).

Au 31 mars 2013, 4 111 730 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2012 : 5 363 600 options sur actions), alors que 193 400 options sur actions étaient disponibles pour attributions futures (31 décembre 2012 : 123 300 options sur actions) en vertu du Régime d'options sur actions de 2011 de la Société.

B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions attribuée pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2013 et 2012 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013		2012	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2009	55 150	43,01 \$	-	- \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	58 650	43,01 \$	-	- \$
Régime d'unités d'actions restreintes	15 161	43,01 \$	-	- \$
Régime d'unités d'actions différées	10 600	40,10 \$	6 893	49,35 \$

La charge de rémunération constatée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 0,6 million \$ (période de trois mois terminée le 31 mars 2012 : 2,6 millions \$).

7. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mars 2013 et 2012 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS (EN MILLIERS)	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 233	151 110
Effet dilutif des options sur actions	370	552
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	151 603	151 662

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2013, 2 014 150 options sur actions en cours (période de trois mois terminée le 31 mars 2012 : 2 163 700 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives, car leur prix d'exercice était supérieur au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société au cours de la période.

8. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2013, SNC-Lavalin a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 34,8 millions \$ ou de 0,23 \$ par action (période de trois mois terminée le 31 mars 2012 : 33,2 millions \$ ou 0,22 \$ par action). Ce montant était payable le 5 avril 2013 (12 avril 2012) et est inclus dans les « autres passifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière aux 31 mars 2013 et 2012.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013	2012
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes déclarés au cours de la période	34 814	33 239
Dividendes payés au cours de la période	-	-
Dividendes à payer au 31 mars	34 814 \$	33 239 \$

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2013 et au 31 décembre 2012 :

	31 MARS 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(37 726) \$	(47 975) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	3 179	2 558
Couvertures de flux de trésorerie	-	395
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(59 243)	(57 664)
Autres composantes des capitaux propres	(93 790) \$	(102 686) \$

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2013 et 2012 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013	2012
Écart de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(47 975) \$	(33 028) \$
Gains (pertes) de la période courante	10 249	(1 105)
Solde à la fin de la période	(37 726)	(34 133)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de la période	2 558	1 538
Gains de la période courante	807	940
Charge d'impôt liée aux gains de la période courante	(186)	(117)
Reclassement en résultat net	-	(85)
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	-	11
Solde à la fin de la période	3 179	2 287
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	395	(24 375)
Gains (pertes) de la période courante	(4 085)	2 682
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	534	(571)
Reclassement en résultat net	795	26 137
Charge (économie) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	2 361	(7 077)
Solde à la fin de la période	-	(3 204)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de la période	(57 664)	(59 948)
Quote-part de la période courante	(3 953)	3 700
Économie (charge) d'impôt liée à la quote-part de la période courante	1 109	(1 663)
Reclassement en résultat net	1 687	3 809
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(422)	(1 200)
Solde à la fin de la période	(59 243)	(55 302)
Autres composantes des capitaux propres	(93 790) \$	(90 352) \$

Le tableau suivant fournit un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2013 et 2012 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013			2012		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ECONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(22 136) \$	5 690 \$	(16 446) \$	(14 078) \$ ⁽¹⁾	3 766 \$ ⁽¹⁾	(10 312) \$ ⁽¹⁾
Constaté au cours de la période	(2 702)	547	(2 155)	2 594 ⁽²⁾	(693) ⁽²⁾	1 901 ⁽²⁾
Montant cumulé à la fin de la période	(24 838) \$	6 237 \$	(18 601) \$	(11 484) \$	3 073 \$	(8 411) \$

⁽¹⁾ Pour le montant cumulé au 1^{er} janvier 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une diminution du montant cumulé des pertes actuarielles de 3,4 millions \$ et par une diminution du montant cumulé de l'économie d'impôt de 0,9 million \$.

⁽²⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2013	2012
Augmentation des créances clients	(36 555) \$	(73 615) \$
Augmentation des contrats en cours	(119 509)	(48 757)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(34 646)	34 629
Augmentation des autres actifs courants	(11 748)	(22 814)
Augmentation des dettes fournisseurs	63 046	51 230
Augmentation des acomptes reçus sur contrats	13 895	12 667
Augmentation (diminution) des produits différés	(43 827)	2 499
Augmentation des autres passifs financiers courants	21 228	9 540
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	697	(40 982)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	(147 419) \$	(75 603) \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour les trois premiers mois de 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 160,2 millions \$ (trois premiers mois de 2012 : 151,2 millions \$) tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 21,3 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 (période de trois mois terminée le 31 mars 2012 : 15,2 millions \$). Les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 323,5 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013 (période de trois mois terminée le 31 mars 2012 : 146,4 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 31,0 millions \$ au 31 mars 2013 (31 décembre 2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 184,3 millions \$ au 31 mars 2013 (31 décembre 2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 171,1 millions \$ au 31 mars 2013 (31 décembre 2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre deux anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais.

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de dix ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de huit ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses filiales pourraient être autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire.

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer avec les autorités responsables des enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de ceux-ci,

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

pourrait nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandresses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandresses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE

Le 17 avril 2013, SNC-Lavalin a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu avec le Groupe de la Banque mondiale relativement aux enquêtes rendues publiques antérieurement. Se référer à la note 12A pour des détails supplémentaires sur l'accord de règlement de la Banque mondiale.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795